

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 96

15 janvier 2013

SOMMAIRE

A.N. International S.à.r.l.	4584	Jimonar Investments S.A.	4576
Argon New S.à r.l.	4576	K5 Holdings A.G.	4593
Argon Pik S.à r.l.	4566	Kadesh S.A.	4566
Assa Abloy S.à r.l.	4579	King's Cross Asset Funding 14	4591
Aviation Communications S.A.	4566	KPI Retail Property 20 S.à r.l.	4593
Brent Infrastructure II Holding S.à r.l. ...	4562	KPI Retail Property 21 S.à r.l.	4591
Cartola Shipping Investment S.à r.l.	4608	Krieger Lux S.à r.l.	4591
Commerspace S.A.	4608	L'Atelier Beauté s.à r.l.	4580
Darwin Holdings Sarl	4607	LC Sales Holding S.à r.l.	4588
De Longhi Household S.A.	4606	Legacy Pharmaceuticals International Hol-	
Delta Real Estate S.A.	4607	dings (Luxembourg) S.à r.l.	4583
D-Lux S.à r.l.	4607	Levka S.à.r.l.	4565
Dubconseil S. à r. l.	4607	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	4593
Dutchdelta Finance S.à r.l.	4580	Lord Firbon Real Estate SA	4578
E-Consulting S.A.	4579	Luxembourg McD Investments S.à r.l. ...	4594
Egon Holdings S.A.	4578	Luxfirex S.A.	4602
Equinox Two S.C.A.	4578	Mermaid Lagoon S.à r.l.	4602
Erbe Finance	4591	Nexar Capital Group S.C.A.	4599
Euredis S.A.	4608	nGage Consulting International S.A.	4599
Finer S.A.	4591	Norbert KELLER A.G.	4602
Five and Fifth	4579	Pro-Déco International S.A.	4602
Flooring Industries Limited	4607	Rentokil Luxembourg, S.à r.l.	4593
Franklin Templeton Shariah Funds	4591	SciPharm S.à r.l.	4604
Goodwill Trust Protection S. à r.l.	4580	Selag Holding S.A.	4604
Happy Invest S.A.	4588	Semeraro Investments S.A.	4606
HealthCity Luxembourg S.A.	4604	Soludés S.à r.l.	4604
HoG	4580	Sustain S.A.	4606
Inatol S.A.	4583	Tatami Company S.A.	4576
Inatol S.A.	4583	Torno Global Contracting S.A.	4606
Jade Management Holding S.à r.l.	4583	Torno Global Contracting S.A.	4606
Jade Portfolio 1 S.à r.l.	4584	Tropical Investors S.A.	4604
Jade Portfolio 2 S.à r.l.	4588	Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS	4594

Brent Infrastructure II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.727.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of November

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, The Netherlands and registered with the Companies House under number LP014908, acting through its general partner EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701

represented by Thelma CARRION, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 30 October 2012, annexed to a deed of the undersigned notary dated 30th October 2012 (number 2491/12).

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Infrastructure II Limited Partnership", prenamed, is the sole shareholder of "Brent Infrastructure II Holding S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on October 15, 2012, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of association of the Company were amended by a deed of the undersigned notary on 30 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) That the capital of the Company is fixed at one million thirty seven thousand five hundred Norwegian Crowns (NOK 1,037,500) divided into:

- one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class A shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares,
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and
 - one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares,
- each having a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1).

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder declares that the name of the subscriber of the shares issued at the occasion of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 30 October 2012 was incorrectly stated as "Brent Holding Guernsey Limited " instead of "EQT Infrastructure II Limited Partnership".

Therefore, the sole shareholder resolves to rectify the name of the subscriber in the subscription and paying up section of the notarial deed dated 30 October 2012 to "EQT Infrastructure II Limited Partnership".

Second resolution

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves that the subscription and paying up section of the notarial deed dated 30 October 2012 which currently reads: " Thereupon, Brent Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid, has declared to subscribe to sixteen thousand two hundred and fifty (16,250) class A shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and one hundred and three thousand seven hundred and fifty

(103,750) class J shares with a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) each, being nine hundred and fifty thousand (950,000) new shares in total, by a contribution in cash evidence of which was given to the undersigned notary.", shall hereinafter read as follows:

"Thereupon, EQT Infrastructure II Limited Partnership, acting through its general partner EQT Infrastructure II GP B.V., represented as aforesaid, has declared to subscribe to sixteen thousand two hundred and fifty (16,250) class A shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares with a nominal value of one Norwegian Crown (NOK 1) each, being nine hundred and fifty thousand (950,000) new shares in total, by a contribution in cash evidence of which was given to the undersigned notary."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre

Pardevant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908 agissant par son associé comandité (general partner) EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 54468701,

représentée par Thelma CARRION, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2012, annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2012 (numéro 2491/12).

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que " EQT Infrastructure II Limited Partnership " préqualifiée, est le seul associé de Brent Infrastructure II Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg a constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 15 octobre 2012 en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentaire du 30 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Que le capital social de la Société est fixé à un million trente-sept mille cinq cents Couronnes Norvégiennes (1.037.500 NOK) représenté par:

- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie A,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G,
- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H,

- cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et
 - cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J
- chacune ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK).

3) Après ce qui a été exposé, l'associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique déclare que le nom du souscripteur des parts sociales émises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 30 octobre 2012 a été incorrectement indiqué comme «Brent Holding Guernsey Limited» au lieu de «EQT Infrastructure II Limited Partnership».

Pour cette raison, l'associé unique décide de rectifier le nom du souscripteur dans la section de souscription et libération de l'acte notarié du 30 octobre 2012 à «EQT Infrastructure II Limited Partnership».

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide que la section de souscription et libération de l'acte notarié du 30 octobre 2012 qui lit actuellement comme suit: " Sur ce qui précède, Brent Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à: seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, étant neuf cent cinquante mille (950.000) nouvelles parts sociales au total, par en apport en numéraire dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.",

doit ci-après lire comme suit:

"Sur ce qui précède, EQT Infrastructure II Limited Partnership, agissant par son associé comandité (general partner) EQT Infrastructure II GP B.V., représentée comme précité a déclaré souscrire à: seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, étant neuf cent cinquante mille (950.000) nouvelles parts sociales au total, par en apport en numéraire dont la preuve a été apportée au notaire soussigné. "

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Carrion, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15251. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé). Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158098/162.

(120209391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Levka S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.067.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

MICHELI ASSOCIATI S.r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social Via Giovannino De Grassi, 11, I-20123 Milan, Italie, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce Italienne sous le numéro 11965900159, ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

En vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Levka S.à r.l.", ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 117.067, a été constituée sous la dénomination de FM BETA S.à r.l. suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 1550 du 14 août 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N 163 du 12 février 2007.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme SG Services S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78306, à la fonction de Liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accorde, par vote spécial, décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Évaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2012. Relation GRE/2012/.4309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158334/54.

(120209309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Argon Pik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161438/10.

(120213336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Kadesh S.A., Société Anonyme,
(anc. Aviation Communications S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.697.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AVIATION COMMUNICATIONS S.A.», ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous section B numéro 73.697, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 238 du 29 mars 2000; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Maître Emile Schlessler, prénommé, en date du 6 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 746 du 11 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la Société en «Kadesh S.A.».

2.- Modification de l'objet social de la Société.

3.- Modification de la valeur nominale actuelle et du nombre d'actions existantes; modification et restructuration subséquente du capital social.

4.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante neuf mille Euro (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-) par l'émission de deux mille six cent quatre-vingt dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, par apport en numéraire.

Intervention, souscription et libération.

5.- Refonte complète des statuts de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «Aviation Communications S.A.» en «KADESH S.A.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

La société est de plus autorisée à effectuer la prestation de service administratifs dans le cadre de la mise en place et l'Administration de toutes structures juridiques et la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle, la prestation de services dans le domaine de l'informatique, du management de qualité et de la gestion d'entreprises.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale actuelle des actions existantes de la Société et de la fixer à cent Euro (EUR 100,-); de modifier et de procéder à la restructuration subséquente du capital social.

Les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune sont par conséquent remplacées par trois cent dix (310) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille Euro (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-), par l'émission de deux mille six cent quatre-vingt dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Pascal Hennuy, dûment représenté par Madame Sara Lecomte, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée, a déclaré souscrire aux deux mille six cent quatre-vingt dix (2.690) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme deux cent soixante-neuf mille Euro (EUR 269.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide refondre entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «KADESH S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

La société est de plus autorisée à effectuer la prestation de service administratifs dans le cadre de la mise en place et l'Administration de toutes structures juridiques et la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle, la prestation de services dans le domaine de l'informatique, du management de qualité et de la gestion d'entreprises.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, par la signature unique de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux Comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. - Assemblée Générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils

déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième (4^{ème}) jeudi du mois de juin, à 11.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une (1) voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi

particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euro (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AVIATION COMMUNICATIONS S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 73.697, incorporated pursuant to a deed dated enacted by Maître Emile Schlessler, Civil Law Notary residing in Luxembourg, on 30 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C"), number 238 on 29 March 2000; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Emile Schlessler, prenamed, on 6 June 2000, published in the Mémorial C number 746 on 11 October 2000.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one thousand (1,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the name of the Company into "Kadesh S.A."
- 2.- Change of the corporate object of the Company.
- 3.- Change of the current nominal value and number of the existing shares; change amendment and subsequent re-statement of the share capital.
- 4.- Increase of the share capital of an aggregate amount of two hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 269,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) by the issue of two thousand six hundred ninety (2,690) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash.

Intervention, subscription and payment.

- 5.- Full restatement of the Articles of Association of the Company.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company and to turn it into "KADESH S.A."

Second resolution

The meeting decides to change the corporate object of the Company so that as from now on it will read as follows:

“The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option to purchase and any other way, in necessary against payment of an annuity, and, among others, the acquisition of patents and licenses, their management and development, as well as all transactions connected directly or indirectly to its corporate object, including borrowing with or without security and in all currencies, by way of issue of bonds which may be convertible into and / or subordinated by granting undertakings to companies related to it, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also provide management and administration services, development by sale, purchase, exchange, construction, rental, leasing or any other form of real estate in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company is also authorized to carry out any commercial, financial, and real estate operations related directly and indirectly to the achievement of the above listed objectives and, to take whatsoever participations in any company or any other legal entity existing under private or public law, as well as manage and develop these participations.

The company is authorized to perform administrative services through the implementation and administration of all legal structures, and to provide all services in the field of commercial and industrial brokerage, in the field of information technology, quality management and business management.”

Third resolution

The meeting decides to change the current nominal value of the existing shares and to set it at one hundred Euro (EUR 100.-); to amend and subsequently fully restate the share capital of the Company.

The one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each are thus replaced by three hundred and ten (310) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company of an aggregate amount of two hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 269,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) by the issue of two thousand six hundred ninety (2,690) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Therefore appeared M. Pascal Hennuy, represented by Ms Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given privately to her, who declares to subscribe to the two thousand six hundred ninety (2,690) new shares, and to have them fully paid up by payment of a contribution in cash amounting to two thousand sixty-nine thousand Euro (EUR 269,000.-), as was evidence to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting decides to fully restate the Articles of Association of the Company so that as from now on they will read as follows:

“Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the “1915 Law”) and by the present articles (the “Articles”).

1.2 The Company exists under the name of “KADESH S.A.”.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the “Board of Directors”) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option to purchase and any other way, in necessary against payment of an annuity, and, among others, the acquisition of patents and licenses, their management and development, as well as all transactions connected directly or indirectly to its corporate object, including borrowing with or without security and in all currencies, by way of issue of bonds which may be convertible into and / or subordinated by granting undertakings to companies related to it, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also provide management and administration services, development by sale, purchase, exchange, construction, rental, leasing or any other form of real estate in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company is also authorized to carry out any commercial, financial, and real estate operations related directly and indirectly to the achievement of the above listed objectives and, to take whatsoever participations in any company or any other legal entity existing under private or public law, as well as manage and develop these participations.

The company is authorized to perform administrative services through the implementation and administration of all legal structures, and to provide all services in the field of commercial and industrial brokerage, in the field of information technology, quality management and business management.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), divided into three thousand (3,000) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditor

9. Board of Directors or Sole Director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two (2) Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory Auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the fourth (4th) Thursday of June at 11.00 a.m.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law."

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; the party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French language followed by a translation in English language. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English version, the French version will prevail.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57208. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012158718/530.

(120209791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Argon New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161437/10.

(120213430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Jimonar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012161354/14.

(120212996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Tatami Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.400.

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Manuela Muñoz Haba, née le 26 mars 1964 à Córdoba (Espagne), demeurant à 8310 Argentona, Vrb. la Plana, numéro 8

ici représentée par Madame Johanna Tenebay, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2012, laquelle restera annexée aux présentes.

2) Alfonso Culebras Morales, né le 11 juin 1961 à Villalba del Rey (Cuenca) (Espagne), demeurant à 8310 Argentona, Vrb. la Plana 8

ici représenté par Madame Johanna Tenebay, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2012, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesdites parties comparantes agissant en leurs qualités d'actionnaires uniques de la société anonyme de droit luxembourgeois

TATAMI COMPANY S.A.

établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 472 du 29 août 1997, page 22.615,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59.400, dont le capital social s'élève à la somme de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76.-€) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et intégralement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elisa Paola ARMANDOLE

qui désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Madame Johanna TENEBAY

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Rapport du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Dissolution et mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un liquidateur avec fixation de ses pouvoirs;
6. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la présentation du rapport du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Après présentation desdits rapports, ainsi qu'après présentation des comptes annuels au 31 décembre 2011, l'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société, la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. TENEBAY, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15981. Reçu douze euros 2.-.

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159167/84.

(120209913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Les statuts coordonnés au 30/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012161609/12.

(120213294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012161614/10.

(120212657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Lord Firbon Realestate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.160.

EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 novembre 2012 que:

(1) l'assemblée générale a décidé de fixer le siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve; et

(2) l'assemblée générale a décidé d'élire un nouveau conseil d'administration, de laisser fixé le nombre des administrateurs à 3 (trois), et de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, né le 5 décembre 1966 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (République Fédérale d'Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont; et

(3) l'assemblée générale a décidé de fixer le terme de la durée des mandats des administrateurs ci-avant nommés de manière à ce qu'ils expirent à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire prévue pour se tenir en 2018;

(4) l'assemblée générale a décidé d'élire un nouveau commissaire aux comptes, de laisser fixé le nombre des commissaires à 1 (un), et de nommer comme nouveau commissaire:

Monsieur Michel SCHAEFFER, expert comptable, né le 4 juillet 1975 à Luxembourg-ville, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve; et

(5) l'assemblée générale a décidé de fixer le terme de la durée du mandat du commissaire ci-avant nommé de manière à ce qu'il expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire prévue pour se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORD FIRBON REAL ESTATE

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012158999/32.

(120209708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161641/11.

(120213427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

Les statuts coordonnés au 30/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012161478/12.

(120213322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

E-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.007.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 06 septembre 2012 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de révoquer Madame Valérie STASSER, demeurant à B-6700 Frassem, 11, rue de la Cova, de son mandat d'administrateur et de nommer en remplacement Monsieur Guy FRANKARD, né le 18 mai 1962 à Steinfort, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon pour achever le mandat qui prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'Assemblée générale accepte la démission de Madame Maria Elena GOMEZ BALSEIRO, née le 23 avril 1945 à Ortigueira (Espagne) demeurant à L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem de son mandat d'administrateur-délégué et décide de nommer Monsieur Guy FRANKARD comme nouvel administrateur-délégué de la société qui prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Engin DOYDUK, demeurant à F-57000 Metz, 8, rue Mabille de son mandat d'administrateur et de nommer en remplacement Monsieur Olegario RIVERO, né le 10 juin 1966 à Ortigueira (Espagne), demeurant à L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem pour achever le mandat qui prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Guy FRANKARD, ci-dessus nommé, de son mandat de commissaire aux comptes et de nommer en remplacement Monsieur Guy MULLER, né le 26 décembre 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon pour achever le mandat qui prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012158808/31.

(120209634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

HoG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161725/10.

(120213190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Goodwill Trust Protection S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012161706/11.

(120213845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160954/10.

(120213071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

L'Atelier Beauté s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 173.167.

STATUTS

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Katia MATERGIA, esthéticienne, née à Messancy (Belgique) le 4 mars 1972, demeurant à B-6724 Houdemont, rue du Faubourg, 12.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un institut d'esthétique, les activités de manucure, de confectionneur d'ongles artificiels et de pédicure ainsi que le commerce en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de "L'ATELIER BEAUTE s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Bascharage.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Katia MATERGIA, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Katia MATERGIA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MATERGIA, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4396. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 novembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012158649/131.

(120209248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161778/10.

(120213226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (rectificatif du dépôt du bilan 2004 enregistré et déposé le 18/06/2010 avec référence n° L100087352 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012161760/12.

(120213676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (rectificatif du dépôt du bilan 2003 enregistré et déposé le 21/06/2010 avec référence n° L100087725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012161761/12.

(120213677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161803/10.

(120213352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161779/10.

(120213252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

A.N. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.257.

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of A.N. INTERNATIONAL s.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2025 Luxembourg, 35 allée Scheffer, incorporated by deed enacted on May 18, 2010, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 153 257.

The articles of association have been amended for the last time by deed enacted on August 12, 2010.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 89,602.-EUR (eighty nine thousand six hundred two euros) so as to raise it from its present amount of 836,459.-EUR (eight hundred thirty six thousand four hundred fifty nine euros) to 926,061.-EUR (nine hundred twenty six thousand and sixty one euros) by the issue of a total of 89,602 (eighty nine thousand six hundred two) new shares, being 1,600 ordinary shares and 9,778 Class A to I redeemable shares, each having a par value of 1.-EUR (one euro) each, all to be issued with a share premium in an aggregate amount of 790,398.-EUR (seven hundred ninety thousand three hundred ninety eight euros), by contribution in kind -Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 89,602.-EUR (eighty nine thousand six hundred two euros) so as to raise it from its present amount of 836,459.-EUR (eight hundred thirty six thousand four hundred fifty nine euros) to 926,061.-EUR (nine hundred twenty six thousand and sixty one euros) by the issue of a total of 89,602 (eighty nine thousand six hundred two) new shares, being 1,600 ordinary shares and 9,778 Class A to I redeemable shares, each having a par value of 1.-EUR (one euro) each, all to be issued with a share premium in an aggregate amount of 790,398.-EUR (seven hundred ninety thousand three hundred ninety eight euros), by contribution in kind, consisting in a receivable held by some existing shareholders against the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the following shareholders:

1. Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, with registered number LP 120 80,
2. Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, with registered number LP 120 79,
3. Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, with registered number LP 120 77,

4. Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, with registered number LP 120 78, all partnerships governed under the Law of England and Wales, all acting ultimately through INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA,

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, with registered number 556705-2971 and with registered office at Sloydgatan 9, Box 7475, 103 92 Stockholm, (Sweden).

who declared to subscribe the 89,602 (eighty nine thousand six hundred two) new shares with a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, as follows:

Subscriber	Ordinary shares	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	382	2337	2337	2337	2337
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . .	361	2205	2205	2205	2205
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . .	402	2456	2456	2456	2456
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . .	450	2751	2751	2751	2751
Alpha IAB Co-Investment AB	5	29	29	29	29
TOTAL	1600	9778	9778	9778	9778
Subscriber	Redeemable Class E preferred shares	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2337	2337	2337	2337	2337
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2205	2205	2205	2205	2205
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2456	2456	2456	2456	2456
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2751	2751	2751	2751	2751
Alpha IAB Co-Investment AB	29	29	29	29	29
TOTAL	9778	9778	9778	9778	9778

and to fully pay them up, together with a share premium in an aggregate amount of 790,398.-EUR (seven hundred ninety thousand three hundred ninety eight euros), by contribution in kind consisting in a receivable that these shareholders holds against the Company, as hereafter described:

Description of the contribution:

- A receivable held by the contributing shareholders against the Company, this receivable being evaluated at 880,000.-EUR (eight hundred and eighty thousand euros), (here after the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a balance sheet as at November 26, 2012, of the Company showing that the value of the Receivable contributed to the Company is worth 880,000.- (eight hundred and eighty thousand euros).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by two declarations dated November 26, 2012 issued by the contributing shareholders and the Company in respect of the Receivable which are both stating in essence that:

-The contributing shareholders hold the Receivable against the Company;

- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company per the attached balance sheet is at 880,000.- (eight hundred and eighty thousand euros) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable.

The contribution in kind of the Receivable to the Company, for an amount of 880,000.- (eight hundred and eighty thousand euros) is to be allocated to the share capital account and the share premium account of the Company.

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution:

Subsequently to this resolution, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content:

" Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 926,061.-EUR (nine hundred twenty six thousand and sixty one euros) represented by 926,061 (nine hundred twenty six thousand and sixty one) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.'

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Sportfield International 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2025 Luxembourg, 35, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 18 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 153 257 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 12 août 2010.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 89.602.EUR (quatre-vingt-neuf mille six cent deux euros), pour le porter de son montant actuel de 836.459,-EUR (huit cent trente-six mille quatre cent cinquante-neuf euros) à 926.061.-EUR (neuf cent vingt-six mille soixante-et-un euros) par l'émission de 89.602 (quatre-vingt-neuf mille six cent deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de 790.398.-EUR (sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros), par apport en nature.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 89.602,-EUR (quatre-vingt-neuf mille six cent deux euros), pour le porter de son montant actuel de 836.459,-EUR (huit cent trente-six mille quatre cent cinquante-neuf euros) à 926.061.-EUR (neuf cent vingt-six mille soixante-et-un euros) par l'émission de 89.602 (quatre-vingt-neuf mille six cent deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de 790.398.-EUR (sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros), par apport en nature d'une créance détenue par certains associés existants sur la Société.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes les associés suivants:

1. Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, immatriculé sous le numéro LP 120 80,
2. Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, immatriculé sous le numéro LP 120 79,

3. Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, immatriculé sous le numéro LP 120 77,

4. Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, immatriculé sous le numéro LP 120 78,

Des partnerships de droit anglais, agissant tous in fine à travers INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA.

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, une société constituée sous le droit de suédois, immatriculée sous le numéro 556705-2971, ayant son siège social à Sloydgatan 9, Box 7475, 103 92 Stockholm, (Suède).

Lesquels ont déclaré souscrire les 89.602 (quatre-vingt-neuf mille six cent deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, comme suit:

Souscripteur	Parts sociales ordinaires	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	382	2337	2337	2337	2337
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	361	2205	2205	2205	2205
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	402	2456	2456	2456	2456
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	450	2751	2751	2751	2751
Alpha IAB Co-Investment AB	5	29	29	29	29
TOTAL	1600	9778	9778	9778	9778
Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe E	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2337	2337	2337	2337	2337
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2205	2205	2205	2205	2205
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2456	2456	2456	2456	2456
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2751	2751	2751	2751	2751
Alpha IAB Co-Investment AB	29	29	29	29	29
TOTAL	9778	9778	9778	9778	9778

Et les libérer intégralement par un apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 790.398.-EUR (sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros), le tout pour un montant total de 880.000.EUR (huit cent quatre-vingt mille euros) consistant en une créance du même montant détenue par lesdits associés apporteurs sur la Société, et ci-après décrite:

Description de l'apport

- Une créance détenue par les associés apporteurs sur la Société, cette créance étant évaluée à 880.000.-EUR (huit cent quatre-vingt-mille euros), (ci-après la «Créance»).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des comptes annuels de la Société au 26 novembre 2012 qui indique que la valeur de la Créance apportée est de 880.000.-EUR (huit cent quatre-vingt-mille euros).

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par deux déclarations datées du 26 novembre 2012 émises par les associés apporteurs et par la Société et dont il ressort essentiellement que:

- Les associés apporteurs détiennent la Créance envers la Société;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est d'au moins 880.000.-EUR (huit cent quatre-vingt-mille euros) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
- la Créance est certaine, liquide, exigible et cessible.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant de 880.000.-EUR (huit cent quatre-vingt-mille euros) sera affecté au compte capital social de la Société et au compte Prime d'Emission.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1.-Le capital social de la Société est fixé à les 926.061,-EUR (neuf cent vingt-six mille soixante et un euros) représenté par 926.061 (neuf cent vingt-six mille soixante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, S.SILVESTRO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56253. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012158668/226.

(120209843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Happy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012161730/13.

(120213443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161780/10.

(120213287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

LC Sales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.840.

In the year two thousand four, on the twenty eighth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of LC SALES HOLDING Sàrl, a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed drawn up and enacted on 14 May 2012, inscribed on 21 May 2012 at trade register Luxembourg section B number 168840, which was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1536 on 19 June 2012.

The meeting is chaired by Mrs Colette Wohl, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Me Beatriz Garcia, Lawyer, with professional address in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred and twenty five (125) shares of EUR 100 (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12.500 by the issue of 125 new shares by contribution in cash.

2.- Amendment of article 8.1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 25.000 (twenty five thousand euros) by the issue of 125 (one hundred twenty five) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

Second resolution:

Having stated the renunciation by TRAFALGAR REAL ESTATE DEVELOPERS LIMITED to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the 125 (one hundred and twenty five) new shares: Desarrollo Puerto Playita SA de CV a Mexican company with registred office at Mario Pani 750, Lomas de Santa Fe, 05300 Mexico DF registered with the the Registro Publico de Comercio de Mexico DF, folio 392.829.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber represented by Me Beatriz Garcia, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

declared to subscribe to the 125 (one hundred twenty five) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.1.** The corporate capital is fixed at twenty five thousand Euro -(EUR 25.000) represented by 250 (two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, entirely subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LC SALES HOLDING Sàrl ayant son siège social au 5 Bd. Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite le 21 mai 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 168840, constituée suivant acte reçu le 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 19 juin 2012, numéro 1536.

L'assemblée est présidée par Madame Colette Wohl, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Beatriz Garcia, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt cinq) parts sociales de EUR 100,-(cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-(douze mille cinq cent euros) à EUR 25.000,-(vingt cinq mille euros) par l'émission de 125 (cent vingt cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-(douze mille cinq cent euros) à EUR 25.000,-(vingt cinq mille euros) par l'émission de 125 (cent vingt cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

Deuxième résolution:

Ayant constaté la renonciation par TRAFALGAR REAL ESTATE DEVELOPERS LIMITED à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des 125 (cent vingt cinq) parts sociales nouvelles: Desarrollo Puerto Playita SA de CV une société de droit mexicain ayant son siège social à Mario Pani 750, Lomas de Santa Fe, 05300 Mexico DF immatriculée au Registro Publico de Comercio de Mexico DF, au feuillet 392.829.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Me Beatriz Garcia, prénommée, en vertu d'une procuration sosu seing privé, a déclaré souscrire aux 125 (cent vingt cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille Euros (25.000,-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. WOHL, B. GARCIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56800. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012158991/118.

(120209804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.441.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012161789/11.

(120213837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

KPI Retail Property 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161798/10.

(120213335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Krieger Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.
R.C.S. Luxembourg B 106.571.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 décembre 2012.

Pour KRIEGER LUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2012161799/12.

(120213530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Franklin Templeton Shariah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161667/10.

(120213510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Finer S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Erbe Finance).**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 42.613.

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;
S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINER S.A. (dénommée antérieurement "ERBE FINANCE"), ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, constituée par acte notarié en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 9 avril 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 14 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 25 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claire Castellucci, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de VINGT-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 27.294.000.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 27.294.000.-) représenté par CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, au montant de CINQUANTE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (EUR 54.588.000.-), par l'émission de CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription à cette augmentation de capital et libération en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations actuelle dans le capital.

3. Changement subséquent de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de VINGT-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 27.294.000.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 27.294.000.-) représenté par CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, au montant de CINQUANTE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (EUR 54.588.000.-), par l'émission de CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, toutes souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de VINGT-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 27.294.000.-) est à la disposition de la société.

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage émis par une Banque.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à CINQUANTE QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (EUR 54.588.000.-) représenté par DIX MILLIONS (10.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, M.-C. Castellucci, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53468. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158858/76.

(120209840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161797/10.

(120213309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161805/10.

(120213054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

K5 Holdings A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K5 Holdings A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012161801/11.

(120213091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Rentokil Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 50.288.

EXTRAIT

La société Rentokil SA avec siège social à B-2630 Aartselaar, Ingberthoeveweg 17, en sa qualité de seul associé de la RENTOKIL Luxembourg S.à r.l. a pris ce jour les décisions suivantes:

Seuls associés de RENTOKIL Luxembourg S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité les décisions suivantes:

L'associé prend acte de la résignation à partir du 01/07/2012 en qualité de gérant de Monsieur Erwin de Craim. L'assemblée décide d'accepter la résignation ainsi offerte.

L'associé prend acte de la résignation à partir du 28/09/2012 en qualité de gérant de Monsieur Nico Joly. L'assemblée décide d'accepter la résignation ainsi offerte.

L'associé décide de nommer en qualité de gérant, Monsieur Alain Jacques Marie J.X. van Lidth de Jeude, né le 23/08/1960 à Anvers, Belgique et demeurant à Hermelijnlaan 1, B-2900 Schoten, et ce à partir du 18/10/2012.

Son mandat se terminera à l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Tom Lorré

Gérant

Référence de publication: 2012162828/23.

(120214092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161809/11.

(120213095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 10.002,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.847.

In the year two thousand and twelve, on the first day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, a corporate limited partnership (société en commandite simple) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a capital of ten thousand one United States Dollars (USD 10,001) (the Partnership). The Partnership was incorporated on October 23, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Partnership have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2012, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Watson Pharmaceuticals, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its registered office at Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, United States of America, and listed on the New York Stock Exchange under the ticker symbol WPI (the General Partner),

being represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Watson Pharma International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital amounting to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) (the Limited Partner and together with the General Partner, the Partners),

being represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I the Partners hold all the partnership interests in the capital of the Partnership; therefore the entire unit capital of the Partnership is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed in advance of such Meeting;

II the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1 Waiver of the convening notices;

2 Increase of the subscribed capital of the Partnership by an amount of one United States Dollar (USD 1), in order to bring the capital from its present amount of ten thousand one United States Dollars (USD 10,001) to ten thousand two United States Dollars (USD 10,002), by way of the issuance of one (1) new unit to the Limited Partner;

3 Subscription for and payment of the capital increase specified in item 2. above;

4 Subsequent amendment to articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Partnership in order to reflect the unit capital increase adopted under item 2. above;

5 Amendment to the register of partners of the Partnership in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the general partner of the Partnership to proceed on behalf of the Partnership with the registration of the newly issued unit in the register of partners of the Partnership; and

6 Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, the Partners considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Partnership by an amount of one United States Dollar (USD 1), in order to bring the capital from its present amount of ten thousand one United States Dollars (USD 10,001) to ten thousand two United States Dollars (USD 10,002), by way of the issuance of one (1) new unit to the Limited Partner.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription for and the full payment of the unit capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

The Limited Partner, represented as stated above, subscribes to the additional Limited Partnership Interest represented by one (1) unit, and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of five billion four hundred twenty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-two United States Dollars (USD 5,423,285,872) (the Receivable) that the Limited Partner has against Watson Pharma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.490 with a share capital of one hundred thousand and eight United States Dollars (USD 100,008) (WPS).

The contribution in kind of the Receivable to the Partnership in the aggregate amount of five billion four hundred twenty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-two United States Dollars (USD 5,423,285,872) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one United States Dollar (USD 1) to the nominal corporate capital account of the Partnership; and
- (ii) an amount of five billion four hundred twenty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-one United States Dollars (USD 5,423,285,871) to the corporate premium account of the Partnership.

The value of the Receivable contributed to the Partnership has been certified to the undersigned notary by an interim balance sheet dated October 31, 2012 signed for approval by the management of the Limited Partner (the Balance Sheet) and a certificate dated October 31, 2012 issued by the management of the Limited Partner and acknowledged and approved by the management of WPS and the Company which states in essence that:

- "1. The Limited Partner is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- 2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- 3. The Limited Partner is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- 4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- 5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
- 6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;

7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Partnership will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Partnership, as the case may be, have been obtained;

9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to five billion four hundred twenty-three million two hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-two United States Dollars (USD 5,423,285,872) as per the attached balance sheet and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Partnership; and

10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Partnership have been or will be accomplished by the Limited Partner and upon the contribution of the Receivable by the Limited Partner to the Partnership, the Partnership will become the full owner of the Receivable. "

The Balance Sheet and the certificate, after signature ne varietur by the proxy-holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Partnership, which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Partnership is set at ten thousand two United States Dollars (USD 10,002) represented by zero point zero zero nine nine nine eight per cent (0.009998 %) partnership interests of one United States Dollar (USD 1) equal to one (1) unit held by the General Partner (the General Partnership Interests), and ninety-nine point ninety-nine zero zero zero one nine per cent (99.9900019%) partnership interests of ten thousand one United States Dollars (USD 10,001) equal to ten thousand one (10,001) units, each held by the Limited Partner (the Limited Partnership Interests, and together with the General Partnership Interests, the Partnership Interests) representing ten thousand two (10,002) units.

5.2. All the Partnership Interests, represented by ten thousand two (10,002) units, are fully paid up.

Fifth resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any director of the General Partner of the Partnership, each acting individually, to amend the register of partners to reflect the above mentioned increase of the capital of the Partnership and proceed on behalf of the Partnership with the registration of the newly issued unit in the register of partners of the Partnership.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand five hundred Euros (8,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et disposant d'un capital social de dix mille un dollars américains (USD 10.001) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, le 23 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant le 26 octobre 2012, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. Watson Pharmaceuticals, Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique et cotée au New York Stock Exchange sous le symbole boursier WPI (l'Associé Commandité),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Watson Pharma International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et disposant d'un capital social de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) (l'Associé Commanditaire et avec l'Associé Commandité, les Associés),

ici représentée par Torsten Sauer, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des parts d'intérêt dans le capital social de la Société; dès lors la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à tous les participants

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de dix mille un dollars américains (USD 10.001), à dix mille deux dollars américains (USD 10.002) par l'émission d'une (1) nouvelle part d'intérêt à l'Associé Commanditaire;

3. souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de l'associé commandité de la Société, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'unité nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. L'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de dix mille un dollars américains (USD 10.001), à dix mille deux dollars américains (USD 10.002) par l'émission d'une (1) nouvelle part d'intérêt à l'Associé Commanditaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

L'Associé Commanditaire, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à la Part de l'Associé Commanditaire supplémentaire représentée par une (1) unité et la libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de cinq milliards quatre cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-douze dollars américains (USD 5.423.285.872) (la Créance) que l'Associé Commanditaire a envers Watson Pharma S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.490 et disposant d'un capital social de cent mille cent huit dollars américains (USD 100.108,-) (WPS).

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant total de cinq milliards quatre cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-douze dollars américains (USD 5.423.285.872) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un dollar américain (USD 1) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de d'un montant total de cinq milliards quatre cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze dollars américains (USD 5.423.285.871,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance apportée à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire daté du 31 octobre 2012 signé pour accord par la gérance de l'Associé Commanditaire (le Bilan) et un certificat daté du 31 octobre 2012, émis par la gérance de l'Associé Commanditaire et reconnu et approuvé par la gérance de WPS et la Société qui atteste essentiellement que:

1. «L'Associé Commanditaire est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible;
3. l'Associé Commanditaire est le seul ayant-droit à la Créance et possède le droit d'en disposer;
4. la Créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit dessus et la Créance n'est sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément à la loi applicable et aux statuts respectifs ou à d'autres documents sociétaires, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans les juridictions concernées consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaire et autres, requises pour ou dans le cadre de l'apport en nature de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à cinq milliards quatre cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-douze dollars américains (USD 5.423.285.872) comme l'indique le bilan ci-joint et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu; et
10. toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Commanditaire et à l'apport de la Créance par l'Associé Commanditaire à la Société, la Société deviendra le propriétaire de la Créance.»

Le Bilan et le certificat, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit du Partnership est fixé à dix mille deux dollars américains (USD 10.002) représenté par zéro virgule zéro zéro neuf neuf huit pour cent (0,009998 %) de parts d'intérêts de un dollar américain (USD 1) égal à une (1) unité détenue par l'Associé Commandité (les Parts de l'Associé Commandité), et quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf neuf zéro zéro zéro un neuf pour cent (99,9900019 %) de parts d'intérêts de dix mille un dollars américains (USD 10,001) égal à dix mille une (10.001) unités, chacune détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts de l'Associé Commanditaire et, ensemble avec les Parts de l'Associé Commandité, les Parts), représentant 10.002 unités.

5.2. Toutes les Parts, représentées par dix mille deux (10.002) unités, sont entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et habiller tout directeur de l'Associé Commandité de la Société, chacun agissant individuellement, pour modifier le registre des associés afin d'y faire figurer l'augmentation du capital de la Société et procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'unité nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ huit mille cinq cents Euros (EUR 8.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52438. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158598/259.

(120209471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Nexar Capital Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.334.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1597 du 19 août 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nexar Capital Group S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012161881/15.

(120213224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

nGage Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 163.076.

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "nGage Consulting International S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163076, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2516 du 18 octobre 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christophe HAULET, administrateur de société, demeurant à B-1310 La Hulpe, 59, rue Emile Semal (Belgique), comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR);

2. Souscription des trois mille cent (3.100) actions nouvelles par la société anonyme "DNA33 SERVICES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157373, et libération intégrale, ensemble avec la prime d'émission, par apport en nature de soixante-deux (62) parts, représentant 62,6263% du capital social de la société privée à responsabilité limitée de droit belge "nGage CONSULTING", établie et ayant son siège social à B-1030 Bruxelles, 33, rue du Saphir, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0809.898.629;

3. Augmentation du capital social d'un montant de mille cinq cents euros (1.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) à soixante-trois mille cinq cents euros (63.500,- EUR), par la création et l'émission de cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de quarante-six mille cinq cents euros (46.500,- EUR);

4. Souscription des cent cinquante (150) actions nouvelles comme suit:

- Monsieur François-Xavier PAGE, administrateur de société, demeurant à B-1200 Bruxelles, 48/5 Avenue de Calabre (Belgique), 50 actions;

- Monsieur Gaëtan MONDET, administrateur de société, demeurant à B-1785 Brussegem, 37 Dorpstraat, boîte 11 (Belgique), 50 actions; et

- Monsieur Christophe HAULET, administrateur de société, demeurant à B-1310 La Hulpe, 59, rue Emile Semal (Belgique), 50 actions;

et libération intégrale, ensemble avec la prime d'émission, par les souscripteurs prédits moyennant apport en nature de trois (3) parts, représentant 3,0303% du capital social de la société "nGage CONSULTING", prédésignée;

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent; et

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR).

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les trois mille cent (3.100) nouvelles actions ont été souscrites par la société "DNA33 SERVICES S.A.", prédésignée, et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, par apport en nature de soixante-deux (62) parts, représentant 62,6263% du capital social de la société "nGage CONSULTING", prédésignée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de mille cinq cents euros (1.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) à soixante-trois mille cinq cents euros (63.500,- EUR), par la création et l'émission de cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de quarante-six mille cinq cents euros (46.500,- EUR).

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les cent cinquante (150) nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

- cinquante (50) actions par Monsieur François-Xavier PAGE, préqualifié (le "Souscripteur 1");

- cinquante (50) actions par Monsieur Gaëtan MONDET, préqualifié (le "Souscripteur 2"); et

- cinquante (50) actions par Monsieur Christophe HAULET, préqualifié (le "Souscripteur 3");

et libérées entièrement, ensemble avec la prime d'émission, par les souscripteurs prédits comme suit:

- pour le Souscripteur 1, par un apport en nature d'une (1) part, représentant 1,0101% du capital social de la société "nGage CONSULTING", prédésignée;

- pour le Souscripteur 2, par un apport en nature d'une (1) part, représentant 1,0101% du capital social de la société "nGage CONSULTING", prédésignée; et

- pour le Souscripteur 3, par un apport en nature d'une (1) part, représentant 1,0101% du capital social de la société "nGage CONSULTING", prédésignée.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les prédicts apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 13 novembre 2012, dressé par "TOP Audit", une société anonyme, avec siège social à L-2632 Findel, route de Trêves, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Tom PFEIFFER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"On the basis of our diligences, no fact was carried to our attention which leads us to conclude that the total estimated value of the 65 shares of the Company nGage CONSULTING SPRL contributed does not correspond at least to 1.048.000 €.

This report is produced solely for the purpose of reporting on the description and valuation of the contribution in kind as required by Article 26-1 of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies. It should not be used for any other purpose without our express written consent."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie du registre des parts et d'une déclaration de la gérance de la société "nGage CONSULTING" attestant le nombre actuel des parts et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Les souscripteurs prédits déclarent:

- que toutes les parts sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts;
- que lesdites parts légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des parts apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Belgique aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les trois mille deux cent cinquante (3.250) actions nouvellement créées à chacun des souscripteurs comme mentionné ci-dessus.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** La capital social est fixé à soixante-trois mille cinq cents euros (63.500,- EUR), représenté par six mille trois cent cinquante (6.350) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, G. LANNERS, C. HAULET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. LAC/2012/55745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158663/147.

(120209969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Luxfirex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Luxembourg, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161825/10.

(120213270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Mermaid Lagoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.095.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63536 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161840/10.

(120213293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pro-Déco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3448 Dudelange, 45, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 37.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161934/10.

(120213949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „Norbert KELLER A.G.“, abgekürzt „KELLER A.G./S.A.“, mit Sitz in L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit dem damaligen Amtssitz in Diekirch, am 9. Januar 1990, veröffentlicht im Memorial C, Blatt 10760 von 1990. Die Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 14. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C Nummer 896 vom 5. April 2012,

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 93.108.

Die Versammlung wurde eröffnet um 8.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Norbert KELLER, Unternehmer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Malmedyer Straße 95.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Jörg HEINEMANN, Privatangestellter, wohnhaft in D-92334 Berching, 6, Uferpromenade.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Frau Monique REBIEN, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbrück.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktien-gesellschaft, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 624 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Aufstockung des Kapitals um dreihunderttausend Euro (300.000,00 €), von seinem aktuellen Stand von einer Million und vierzigtausend Euro (1.040.000,00 €), auf eine Million dreihundertvierzigtausend Euro (1.340.000,00 €), durch Schaffung und Ausgabe von einhundertsechsfünfzig (156) neuen Aktien ohne Nominalwert, mit gleichen Rechten wie die bestehenden Aktien.

2. Zeichnung und Einzahlung;

3. Abänderung von Artikel 3 der Satzung;

4. Annahme des Rücktritts des Verwaltungsratsmitglieds Herr Dr. Daniel WEINBRENNER.

5. Ernennung, bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013, von Jörg HEINEMANN zum Verwaltungsratsmitglied.

6. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Kapital um dreihunderttausend Euro (300.000,00 €) zu erhöhen, von seinem aktuellen Stand von einer Million und vierzigtausend Euro (1.040.000,00 €) auf eine Million dreihundertvierzigtausend Euro (1.340.000,00 €), durch Schaffung und Ausgabe von einhundertsechsfünfzig (156) neuen Aktien ohne Nominalwert und mit gleichen Rechten wie die bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Herr Jörg HEINEMANN, geboren in Hannover (Deutschland) am 16. November 1959, wohnhaft in D-92334 Berching, 6, Uferpromenade, zeichnet die einhundertsechsfünfzig (156) neuen Aktien.

Die Einzahlung von dreihunderttausend Euro (300.000,00 €) erfolgte in bar, so dass dieser Betrag ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Die Versammlung erklärt einstimmig die Zeichnungen der einhundertsechsfünfzig (156) neuen Aktien anzunehmen.

Dritter Beschluss

In Folge der beiden vorhergehenden Beschlüssen, wird Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 3.** Das gezeichnete Kapital beträgt eine Million dreihundertvierzigtausend Euro (1.340.000,00 €), eingeteilt in siebenhundertachtzig (780) Aktien, ohne Nominalwert.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Dr. Daniel WEINBRENNER anzunehmen und ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum Tage seines Rücktritts, zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung Herrn Jörg HEINEMANN, vorbenannt, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 1.200,00 €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Norbert KELLER, Jörg HEINEMANN, Monique REBIEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14028. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): pd. Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 5. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012159041/78.

(120209599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

SciPharm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 150.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161965/10.

(120213999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Selag Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.343.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161967/10.

(120213567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Soludés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 37, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 114.700.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11/12/2012.

Référence de publication: 2012161972/10.

(120213361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

HealthCity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.

R.C.S. Luxembourg B 72.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65446 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161926/10.

(120213193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TROPICAL INVESTORS S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.283, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1370, numéro 27 décembre 2003 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 12 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey Dumont, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 15 novembre 2012 s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a nommé la Fiduciaire Glacis S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.939, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Schill et au commissaire à la liquidation Fiduciaire Glacis S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société TROPICAL INVESTORS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MANGIN, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, A. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55401. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159177/68.

(120209885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012162029/10.

(120213553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012162028/10.

(120213552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Sustain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue du Pont Remy.

R.C.S. Luxembourg B 110.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162021/10.

(120213830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

Le bilan et annexes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161991/10.

(120213199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 11 décembre 2012

Le siège social de la société est transféré au 49 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012162359/14.

(120214283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Dubconseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 117.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162354/10.

(120214559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Darwin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 46.410,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012162350/10.

(120214059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Delta Realstate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 142.277.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162363/10.

(120214197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

D-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 94-96, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.034.

Les comptes annuels du 16/02/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162347/10.

(120214563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

Rectificatif concernant le dépôt n°L120031987 du 23 février 2012

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012162425/14.

(120215004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Euredis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.110.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société Euredis S.A.. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Frédérique Van Roost.

Référence de publication: 2012162414/11.

(120214920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Commerspace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.387.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 décembre 2012 a pris acte de la démission des Administrateurs de la société, Monsieur Michele CLERICI, Monsieur Sébastien GRAVIERE, Monsieur Marc KOEUNE et Monsieur Michael ZIANVENI de leur mandat d'administrateur.

L'assemblée a nommé un nouvel administrateur en la personne de:

- Monsieur Niccolo SOZZI, né à Piacenza (Italie), le 17/02/1972, dont l'adresse privée se trouve en Thaïlande, 15/3 Soi Prapinit, Sathorn Soi 3, Tungmahamek, Yannawa, Bangkok 10120.

Monsieur Niccolo SOZZI sera administrateur de catégorie A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

L'assemblée générale ordinaire a aussi pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes de la Société, CederLux-Services S.à r.l.

Référence de publication: 2012162332/18.

(120215079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Cartola Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.682.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Itochu Itochu Corporation, associé, a été transférée du 4-1-3, Kyutaro-machi, J - Chuo-ku, Osaka, Japon au 5-1, Kita-Aoyama 2-chome, Minato-ku, Tokyo 107-8077, Japon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2012163119/13.

(120215277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.
